



Conférence de presse Journées du réfugié 11 juin 2013, Berne

SEUL LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Mario Gattiker, Directeur ODM

## **L'intégration professionnelle des réfugié-e-s reconnus et des personnes admises à titre provisoire dans la perspective de la Confédération**

Mesdames et Messieurs,

La Suisse est fière, et à juste titre, de sa tradition humanitaire d'accueil des réfugié-e-s. Pourtant, l'accueil à lui seul ne fait pas l'intégration. Chaque personne qui trouve la protection en Suisse devrait aussi pouvoir y travailler, pour pouvoir subvenir de façon autonome à ses besoins et à ceux de sa famille.

De nombreux réfugié-e-s reconnus et des personnes admises à titre provisoire ne parviennent toujours pas à s'intégrer dans la vie professionnelle, même s'ils parlent la langue locale et disposent d'une expérience professionnelle. Ils continuent à dépendre de l'aide de l'Etat. Une telle situation est décourageante et ravageuse pour l'estime de soi. Plus encore : la dépendance les stigmatise et alimente le préjugé selon lequel ils sont incapables ou n'ont pas envie de travailler.

Les raisons à l'origine de cette situation sont diverses. Par exemple les préjugés ou la difficulté d'obtenir la reconnaissance des qualifications et de l'expérience professionnelles.

Les chiffres les plus récents de l'Office fédéral de la statistique montrent que 40 pour cent des salarié-e-s ressortissants d'un pays hors de l'UE et de l'AELE sont surqualifiés pour le poste qu'ils occupent. Cela est aussi vrai pour les réfugié-e-s et des personnes admises à titre provisoire.

La Confédération, les cantons et les organisations non gouvernementales travaillent ensemble pour faire en sorte que cela change.

Pour chaque réfugié-e, la Confédération transfère un forfait d'intégration unique de 6 000 francs. L'année passée, ce sont 23 millions de francs que les cantons ont essentiellement affecté à l'intégration sur le marché du travail. Cours de langue, formation initiale et formation continue dans un domaine spécifique, conseils personnalisés et coaching de candidature, ce ne sont que quelques exemples du large éventail de mesures qui sont souvent mises en œuvre par les organisations non gouvernementales.

L'ODM lui-même lance aussi des projets visant à faciliter le parcours des réfugié-e-s reconnus et des personnes admises à titre provisoire vers le monde du travail. Je n'en nommerai qu'un seul ici : il s'appelle « Exploiter le potentiel des migrants ».

En collaboration avec certaines œuvres de bienfaisance, nous aidons les réfugié-e-s qualifiés à obtenir la reconnaissance de leurs diplômes et expériences professionnelles. Ensuite, nous les soutenons dans la recherche d'un emploi qui correspond à leur formation professionnelle et à leur expérience.

Dans le même temps, nous cherchons à déterminer où se situent exactement les obstacles à la reconnaissance, de façon à pouvoir les éliminer.

Pourquoi le faisons-nous ? Parce que, quand un médecin travaille dans la cuisine d'un hôpital ou un ingénieur en tant qu'ouvrier de chantier, c'est un gaspillage de ressources. C'est frustrant pour les intéressé-e-s, et pour l'économie suisse, c'est une perte, ainsi que pour l'Etat et pour la société. C'est donc une absurdité.

Néanmoins, même les meilleurs projets ne sont pas très utiles si les employeurs ne tirent pas sur la même corde. De nombreuses entreprises engagent des réfugié-e-s et des personnes admises à titre provisoire. Toutefois, il faut qu'il y en ait plus qui leur donnent une chance d'exercer leur savoir et leurs aptitudes.

C'est pourquoi les Journées du réfugié veulent démontrer à la population ET aux employeurs que les réfugié-e-s reconnus et les personnes admises à titre provisoire veulent et peuvent apporter leur contribution à l'économie suisse et à la société suisse.

Pour la même raison, la Confédération, les cantons, les villes et les communes ont engagé l'automne passé un dialogue avec l'économie privée. Le but est d'améliorer l'égalité des chances sur le marché du travail, y compris pour les réfugié-e-s et les personnes admises à titre provisoire.

Par le dialogue, les employeurs doivent être mieux informés et sensibilisés au rôle important qu'ils ont à jouer. Par exemple, les employeurs sont nombreux à ignorer que les personnes admises à titre provisoire ont le droit de travailler. C'est pourquoi la Confédération a rédigé une brochure d'information expliquant la situation juridique de ce groupe, laquelle est distribuée activement aux entreprises.

La Confédération veut en outre supprimer les obstacles administratifs. Ils tiennent parfois à de petites choses. A l'avenir, la carte de séjour biométrique ne contiendra plus aucune mention relative à la situation professionnelle. Les employeurs ont en effet souvent interprété la mention « sans activité lucrative » comme une interdiction de travailler et ne savaient pas s'ils avaient le droit d'engager des réfugié-e-s.

Mesdames et Messieurs,

Les réfugié-e-s et les personnes admises à titre provisoire ont beaucoup à donner à la Suisse : de la motivation et des connaissances, de l'expérience professionnelle et du talent. Ils ne peuvent toutefois en faire preuve que si nous nous y engageons tous, à leurs côtés. C'est donc aussi l'idée directrice des Journées du réfugié : Réussir ensemble.